



Mariage régime communautaire et credits

Par **jocess**, le **21/06/2008** à **15:04**

Bonjour,

Mariée depuis 1997 sous le régime de la communauté, nous avons acheté une maison en 1999 mais depuis l'année dernière j'ai contracté des prêts personnels (ce qui occasionne des heurts) nous avons un compte joint chacun un compte individuel (ou nous percevons nos salaires). (Chacun alimente le compte joint pour payer les charges du ménage : courses, crédit maison etc)

Nous avons tous deux des revenus, puis-je séparer mes prêts et mes revenus sans pour autant annuler la communauté ? pouvez-vous m'indiquer des solutions

Merci d'avance

Cordialement

Jocelyne

Par **Marion2**, le **21/06/2008** à **18:13**

Dans la mesure où vous êtes mariés sous le régime de la communauté, vous êtes responsables mutuellement des dettes contractées par l'un ou l'autre